Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le 21/07/2025
ID : 013-211300330-20250721-2025_70-CC

Rendu exécutoire par affichage et transmission en Sous-Préfecture

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Travaux de rénovation de l'éclairage de diverses structures municipales et mise en place d'un automate de gestion des systèmes de chauffage

N°2025/70

Le Maire de la Commune d'Ensuès la Redonne,

Vu les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'article L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché à procédure adaptée pour assurer les travaux de rénovation de l'éclairage de diverses structures municipales et mise en place d'un automate de gestion des systèmes de chauffage

DECIDE

Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société **SNEF** – 900, rue André Ampère – Les Milles – 13290 AIX EN PROVENCE pour le lot n° 2 (travaux de rénovation des éclairages intérieurs).

Article 2 : d'accepter le montant de 17 706.97 euros HT (solution de base) et de 2 275.27 euros HT (PSE) soit un montant total de 19 982.24 euros HT

Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section investissement, opération 722

Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensuès la Redonne,
Le 21 juillet 2025

MAIRIE de ENSUES-LA-REDONNE (13) Bouches du Rhône

Le Maire,
Michel ILLAC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa publication.